

## Comparaison des différents modes de gestion

	<b>GESTION DIRECTE PAR PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>GESTION DIRECTE AVEC PRESTATAIRE(S) DE SERVICE</b>	<b>GESTION DELEGUEE</b>
<b>Responsabilités de l'exploitation</b>	Responsabilité directe de la collectivité vis à vis des tiers et de son personnel.	Le contrat de prestation peut transférer au prestataire des responsabilités  Responsabilité de la collectivité engagée au titre de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers, en cas de travaux du prestataire avec un sous-traitant.	Exploitation aux risques et périls du délégataire  Risque de pertes de compétence de la collectivité liée à la perte de maîtrise du service
<b>Organisation du service</b>	Un seul interlocuteur pour l'utilisateur  Nécessité de mise en place d'une régie conforme au CGCT  Travail administratif important pour la collectivité : gestion du personnel, suivi des encaissements, déclarations de TVA...	Plusieurs interlocuteurs pour l'utilisateur  Nécessité de mise en place d'une régie conforme au CGCT  Travail administratif important pour la collectivité : rémunération prestataire et sous-traitants, suivi des encaissements, déclarations de TVA...	Un seul interlocuteur pour l'utilisateur  Durée importante de la procédure de délégation
<b>Fiscalité</b>  <b>TVA</b>	Exonérations fiscales totales ou partielles (taxe professionnelle, redevance d'occupation du domaine public, ...) Récupération rapide de la TVA en cas d'assujettissement	Exonérations fiscales totales ou partielles (taxe professionnelle, redevance d'occupation du domaine public, ...) Récupération rapide de la TVA en cas d'assujettissement	Récupération de la TVA par l'intermédiaire du délégataire
<b>Transparence</b>	Maîtrise des flux financiers et transparence des comptes	Maîtrise des flux financiers et transparence des comptes  Suivi du marché de prestations	Comptes du service délégué difficiles à interpréter  Nécessité de mettre en œuvre un contrôle
<b>Moyens du service</b>	Difficulté de rassembler la diversité des compétences et équipements nécessaires  Pas toujours d'adéquation entre les compétences des agents et les exigences du service	Moyens du prestataire disponibles en cas de crise  Capacités d'appui technologique	Possibilité de disposer de moyens humains et matériels importants en cas de crise  Capacités d'appui technologique et juridique
<b>Passation des contrats</b>		Code des marchés publics	Procédure de délégation de service public (CGCT)

